

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*19 SEPTEMBRE 2017*

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absents excusés : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Corinne GARREAU  
Mme Fanny GAGNEUR

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) Rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères exercice 2016
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe
- 3) Modification du régime indemnitaire pour les catégories A
- 4) Travaux en régie, coût horaire
- 5) Décision modificative n°1 (travaux en régie)
- 6) Programme soutien voirie et Amendes de police, voirie 2018
- 7) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière
- 8) Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes affouage exercice 2018 (parcelles 12-36p-24)
- 9) Echange de parcelles entre la Commune et M. Marc MANZINI
- 10) Projet de classement du site de la côte Nord de Beaune
- 11) Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain

\*\*\*\*\*

- 1) **Rapports annuels relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères exercice 2016**  
(2017-038)

Madame le Maire présente les Rapports d'Activités 2016 de la Communauté d'Agglomération et des délégataires portant sur l'assainissement, l'eau potable et la collecte des ordures ménagères. Elle rappelle que ces rapports sont accessibles sur le site internet de la communauté d'agglomération.

## 2) **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe** (2017-039)

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en 2017, les règles de quotas ont changé pour les agents des échelles C1 vers C2. Il n'existe plus de quotas vers ces échelles, c'est-à-dire que les agents qui remplissent les conditions peuvent accéder au grade supérieur en même temps sans attendre la règle des 2 années.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe (*grade d'avancement à l'ancienneté*) pour assurer les missions du maintien en état de propreté des locaux communaux, des mobiliers et matériels (bureaux, école, structures sanitaires, bibliothèque, ...).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 d'un emploi permanent à temps complet **d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**. L'avis du Comité Technique pour la suppression du poste d'Adjoint technique sera sollicité.

## 3) **Modification du régime indemnitaire pour les catégories A** (2017-040)

Madame le Maire propose au conseil municipal un avenant à la délibération instaurant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Cela fait suite à la nomination au grade d'Attaché, catégorie A, d'un agent communal, en conséquence ; il convient de prévoir le régime indemnitaire pour les agents de catégorie A.

En effet, suite à la mise en place du régime indemnitaire en novembre 2016, seules les catégories B et C avaient été prévues et les assemblées délibérantes ne pouvaient statuer que sur les catégories d'emplois de sa collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **ACCEPTE**, à compter du 1er septembre 2017, cet avenant incluant pour les agents de catégorie A toutes les modalités du RIFSEEP instaurées par délibération du 30 novembre 2016.

## 4) **Travaux en régie, coût horaire** (2017-041)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie qui correspondent à des immobilisations que la collectivité crée elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Madame le Maire propose de retenir le montant de 37 € le coût horaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à raison de neuf voix pour (C. GAUTHRAY, E. DURIGON, G. RAVAUT, A. CAGNA, A. MARCHETTO, V. LUCOTTE, P. JACQUELIN, P. HENNINGER, PF. MALDANT) et quatre voix contre (J. FOL, C. GARREAU, A. KUTTER, P. MINGUET, ayant souhaité fixer ce coût à 40 €) **FIXE** à 37 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune de LADOIX-SERRIGNY.

Cette disposition s'appliquera pour les années 2016 à 2018.

**5) Décision modificative n°1 (travaux en régie)**

(2017-042)

Madame le Maire présente aux conseillers les travaux en régie effectués par les agents du service technique. Il s'agit de travaux de démolition et reconstruction du mur de clôture de la maison des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité le reversement en section d'investissement des travaux réalisés au cours de l'exercice, en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement.

Suite à la reprise des dépenses constatées en comptabilité de fournitures réalisées au cours de l'exercice 2016 et des heures de main d'œuvre (sur 2016 et 2017) consacrées à cette réalisation, il convient de passer l'écriture d'un montant de 28 882.28 € dans la comptabilité communale.

**6) Programme soutien voirie et Amendes de police, voirie 2018**

(2017-043)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de voirie 2018 et **SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de police et du Programme de soutien à la voirie.

Le programme « voirie 2018 » portera sur la création d'un parking rue du Château et la réfection de chaussée et des trottoirs pour différentes rues (Rue du Bief, Rue du Gamay, Impasse du Provinage, Rue des Terres Martin, Impasse des Gavroches) pour un montant de 66 912.50 € HT.

**7) Renouvellement du bureau de l'Association Foncière**

(2017-044)

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de LADOIX-SERRIGNY est arrivé à expiration depuis le 31 août dernier.

Conformément au code rural, le bureau doit être nommé pour moitié par le conseil municipal et pour moitié par la chambre d'agriculture pour une période de six ans, le bureau est composé de 6 propriétaires. Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui étant membre de droit n'a pas à être désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de proposer les membres ci-après en vue de siéger au bureau de l'Association Foncière : Hervé OCQUIDANT, Charles BILLAUT, Yvette MARCILLET.

**8) Inscription à l'état d'assiette, destination des coupes affouage exercice 2018 (parcelles 12-36p-24)**

(2017-045)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité la destination des coupes 12-36p-24 de la forêt communale inscrite à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2018. Le prix du stère est fixé à 5.50 € TTC.

**9) Echange de parcelles entre la Commune et M. Marc MANZINI**

(2017-046)

Afin de continuer l'aménagement du centre bourg (Rue Saint Marcel), il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles.

La parcelle concernée est cadastrée AP 112 et appartient à M. Marc MANZINI domicilié à LADOIX-SERRIGNY.

Madame le Maire propose de procéder à un échange en prenant sur la parcelle AP 112, une bande de terrain de 22 ca tout en cédant à M. Marc MANZINI 15 ca du domaine public. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de procéder à cet échange et DIT que les frais notariés et de géomètres seront à la charge de la commune.

#### **10) Projet de classement du site de la côte Nord de Beaune** (2017-047)

Madame le Maire informe les élus que la commune est concernée par le projet de classement du site de la Côte Nord de BEAUNE permettant la mise en place de protections paysagères sur la côte viticole comprise entre LADOIX SERRIGNY et BEAUNE par les services de l'Etat -DREAL- pour une superficie totale d'environ 3 500 ha. Ce projet de classement de site de la Côte Nord de BEAUNE offrirait une image de côte reconnue comme paysage culturel de l'UNESCO, articulé autour de la Butte de Corton. La superficie classée pour la Commune de LADOIX-SERIGNY soit 167.58 ha représenterait 6.75 % de la superficie de la commune et 4.86 % du projet de site classé.

Les effets du classement notifiés dans le cahier de gestion impliquent que les travaux, aménagements nouveaux ou modifications d'installations existantes soient soumis à autorisation spéciale délivrée soit par le Préfet soit par le Ministre chargé des sites. Ne sont pas soumis au régime d'autorisation : les travaux d'entretien courant sans modification de l'aspect du site (travaux d'exploitation viticole tels que arrachage avec replantation à l'identique), toute activité humaine ne donnant pas lieu à des travaux ou installations et n'ayant pas d'impact sur l'état ou aspect des lieux (circulation, activités de loisirs, chasse, pêche...).

Sont soumis à autorisation du Préfet après avis de l'ABF : les travaux de canalisations souterraines, les installations techniques d'alimentation en eau potable de moins de 20 m<sup>2</sup> et de 3 m de haut, les ouvrages techniques nécessaires au maintien de la sécurité routière, les travaux soumis à déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme, les clôtures.

A l'issue de l'avis des communes concernées, ce classement sera soumis à enquête publique en novembre 2017.

Pour que ce classement puisse être soumis à enquête publique en novembre 2017 puis en cas d'avis favorable, que son instruction soit poursuivie au niveau départemental (commission départementale de la nature, des sites et des paysages) et national (commission supérieure des sites et des paysages, Conseil d'Etat) il convient que chaque commune concernée délibère sur le principe du classement, sur le déroulé proposé de la procédure, sur le périmètre proposé et sur la gestion ultérieure du site, notamment la gestion forestière et viticole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à raison d'une voix contre (PF MALDANT), cinq abstentions (P. HENNINGER, A. CAGNA, P. JACQUELIN, J. FOL, A. MARCHETTO) et sept pour, d'approuver le principe de classement de la Côte Nord de Beaune, de valider le déroulé de la procédure proposée, d'approuver le périmètre proposé définissant les limites du site à classer et de donner un avis favorable aux principes de gestion proposés.

#### **11) Acquisition d'un bien soumis au droit de préemption urbain** (2017-048)

Madame le Maire propose au conseil la possibilité d'acquérir par voie de préemption un bien situé au 11 Rue du Château. Cette propriété, située à proximité de la Mairie serait l'occasion d'agrandir le parc de stationnement du centre bourg qui dessert la mairie et l'école. Madame le Maire rappelle l'antériorité des discussions de la municipalité (séances du conseil municipal, du bureau municipal) relatives à l'ensemble immobilier faisant l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE**, à raison d'une voix contre (P. MINGUET), une abstention (C. GARREAU) et 11 voix pour, d'acquérir par voie de

préemption un bien situé à LADOIX-SERRIGNY cadastré section AP 134, au 11 Rue du Château, d'une superficie totale de 267 m<sup>2</sup>, appartenant à Madame BOUVRESSE Suzanne Thérèse et Madame BRUNET Anne Marie. Le prix de cette vente est fixé à 65 000 € + les frais notariés.

### **Questions diverses :**

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	<b>OBJET</b>	<b>Société</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>LETTRES DE COMMANDES</b>			
21/07/17	Remplacement moteur hydraulique BROYEUR	NOREMAT	4 681,00 €
24/07/17	Délimitation domaine public Rue St Marcel	SCP BONNET MARCHAL	458,40 €
25/07/17	Remplacement porte métallique Chaufferie	RADREAU	1 295,54 €
26/07/17	Fourniture et pose potelets aménagement centre bourg	ID VERDE	1 761,60 €
01/08/17	Robinets thermostatiques + grilles	G. BLOIS	1 962,00 €
09/08/17	Branchement eau potable (vestiaires)	VEOLIA	3 750,37 €
09/08/17	Branchement eaux usées (vestiaires)	VEOLIA	3 912,71 €
17/08/17	Fourniture et pose toile (bac à sable)	SAGRANGE	420,00 €
04/09/17	Travaux supplémentaires curage fossé Chapelle	NICOLET	2 099,40 €
12/09/17	Réfection portes caves Mairie	J. VOILLARD	1 915,62 €
14/09/17	Sécurisation volets extérieurs Mairie	AUGEY	730,80 €
15/09/17	Remplacement Platine + moteurs condenseurs	SBC Climatisation Chauffage	1 455,38 €
19/09/17	Chauffe-eau (ateliers municipaux)	PAGOT SAVOIE	492,80 €
<b><i>Déclarations d'Intention d'Aliéner</i></b>		<b>Noms des propriétaires sortants</b>	
28/06/2017	8 Impasse du Coteau	DE OLIVEIRA & POISOT	
28/06/2017	3 Avenue de la Plante de l'Orme	Consorts BOUDARD	
29/06/2017	13 Route de Beaune	CERQUEIRA	
10/08/2017	20 Avenue de Corton	CTS GRIVOT	
01/08/2017	14 Avenue du Champ de Foire	LARBAIN	
02/08/2017	19 et 21 Route de Beaune	CTS MASSARD	
13/09/2017	9 rue de la Louère	ANDRÉ	
15/09/2017	17 rue du Bief	RENAUD	

M. Gaston RAVAUT, adjoint à la voirie, fait le point des divers travaux actuellement en cours sur la commune :

- L'aménagement du centre bourg se poursuit sans difficulté majeure : trottoirs, enfouissement, puits, potelets...
- Les travaux de canalisations d'eaux usées, Rue des Moutiers, sont en cours.

M. Emilien DURIGON, adjoint aux travaux des bâtiments fait part des différentes opérations en cours et à venir :

- Les travaux de construction des vestiaires se poursuivent malgré un problème de positionnement du lanterneau qui n'est pas conforme aux plans du projet et non satisfaisante en termes d'usage. L'entreprise reconnaît l'erreur d'implantation, mais le déplacement du lanterneau implique la dépose complète de la couverture compte tenu du système d'emboîtement des panneaux sandwich. C'est une intervention lourde qui impacterait fortement le planning. Les employés municipaux ont réalisé des travaux de maçonnerie (un regard).
- La chaudière du bâtiment mairie-école a été changée, il reste des travaux à réaliser en interne par les employés municipaux : installation porte coupe-feu 1 heure, ventilation...

Mme le Maire fait part aux élus qu'elle a rencontré avec M. Emilien DURIGON la société ORVITIS en charge de la réhabilitation de la cure. Deux logements seront créés, un type F5 et un F3. ORVITIS va bientôt lancer la consultation des entreprises et espère que les travaux pourront débuter début 2018 pour se terminer en septembre 2018.

Elle fait part, également, de la visite de M. Olivier CURT, Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ce dernier a visité le lavoir de Serrigny ainsi que le sentier du Moulin Mardasson. L'ABF a fait part d'idées intéressantes en la matière.

M. Emilien DURIGON signale, par ailleurs à Mme MARCHETTO, du mauvais état d'une pierre sur ce lavoir.

M. Gaston RAVAUT fait part aux élus du produit de la vente de coupe de bois par adjudication du 13 septembre 2018 pour un montant de 39 866 €.

Madame le Maire demande l'avis des élus pour l'organisation du Téléthon 2017 ; majoritairement, les élus sont favorables à l'organisation de cette opération.

Le conseil municipal est informé de la proposition d'un couple pour la maison 7 route de Beaune. Ces personnes souhaitent louer, dans un premier temps, cette maison jusqu'en 2019 pour ensuite l'acheter. A l'unanimité les élus donnent un avis défavorable à cette offre.

Mme le Maire informe le conseil que la prochaine réunion aurait lieu le lundi 23 octobre prochain à 20 heures où seront d'ores et déjà abordés les thèmes suivants : enquête publique de la carrière des Buis pour le renouvellement de l'exploitation de SETP, Consultation de prêts.

La séance est levée à 23 h 00.

*Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 2 octobre 2017 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.*



Le Maire,